



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 18 Septembre 2016

Rectorat

**Inspection pédagogique
régionale**

Dossier suivi par
Boulon-Fahmy Annie
IA IPR d'arts plastiques
Téléphone 02 32 08 91 23
Fax 02 32 08 91 20
Mél [annie.boulon-fahmy@
ac-rouen.fr](mailto:annie.boulon-fahmy@ac-rouen.fr)
[ia- jpr.secretariat@ac-
rouen.fr](mailto:ia-jpr.secretariat@ac-rouen.fr)

**25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1**

Annie Boulon-Fahmy
Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
d'arts plastiques
En charge des enseignements d'histoire
des arts et de cinéma-audiovisuel

À

Mesdames et Messieurs les professeur.es
d'arts plastiques

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements

Objet : lettre de rentrée 2016-2017

Préambule commun aux inspecteurs du second degré

La refondation de l'école entre dans sa quatrième année. Les évolutions impulsées s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages et, notamment des fondamentaux.

En relation avec la circulaire de rentrée 2016 (BO n°14 avril 2016), l'ambition académique attend :

- une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages,
- une école inclusive pour la réussite de tous et toutes
- une école qui fait vivre les valeurs de la République.

Les corps d'inspection poursuivront les actions engagées afin d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes (collèges), la continuité des apprentissages (cycle 3 et liaison collèges/lycées) et la construction du projet personnel de chaque élève jusqu'au post-bac.

La refondation de l'École de la République est au cœur de notre projet académique 2014-2017, structuré autour de quatre axes :

Axe1: [L'ambition pour chaque parcours](#)

Axe 2 : [Former un élève connecté et participatif](#)

Axe 3 : [L'éducation dans un monde ouvert](#)

Axe 4 : [Des réseaux, des chaînes d'action au service d'une stratégie](#)

Les contrats d'objectifs et les projets d'établissement s'inscrivent dans les projets des Bassins d'Éducation et de Formation et les projets de réseaux, qui alimentent concrètement les orientations et actions du projet académique que nous aurons, ensemble, à évaluer.

Lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections...) pourront s'effectuer dans le cadre de l'enseignement commun, de l'accompagnement personnalisé, de tout autre projet notamment les enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils porteront principalement sur :

- les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves ;
- la prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- la place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques ;
- la mise en œuvre d'un travail d'équipe pédagogique et éducatif cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- l'implication de toutes et de tous dans la construction des parcours éducatifs ;
- l'implication de toutes et de tous dans l'ouverture culturelle et internationale, dans la formation citoyenne.

Tout en souhaitant vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques professionnelles, les IA-IPR resteront à l'écoute des remarques formulées et seront attentifs au développement de dispositifs contribuant à la réussite de tous les élèves.

Chères et chers collègues,

La rentrée est maintenant amorcée et je renouvelle tous mes vœux d'excellente année scolaire que j'ai eu l'occasion de vous adresser dans un précédent message. Je tiens aussi à vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler à vos côtés et à vous remercier pour ces trois années au cours desquelles nous avons œuvré ensemble afin d'insuffler à notre discipline dynamisme, créativité, vitalité et rayonnement. J'adresse également mes souhaits de bienvenue à nos nouveaux collègues, aux collègues stagiaires agrégés ainsi qu'aux 12 collègues fonctionnaires stagiaires Capes que j'ai accompagnés dans les premiers moments de leur affectation, et vous invite à être attentifs à leur accueil en établissement.

En cette rentrée 2016, la **refondation de l'École de la République** entre dans sa quatrième année. Cette année sera donc une année de continuité des chantiers engagés par toute la communauté éducative au service de l'éducation et l'inclusion de tous et toutes les élèves, citoyens et citoyennes de demain, éducation à laquelle les arts plastiques contribuent amplement en favorisant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Cette année sera également une année de changements profonds puisque les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire entreront en vigueur. Ces changements concrets, ce passage à la mise en œuvre sur le terrain, s'effectueront

progressivement pour chacun et chacune d'entre vous, dans vos classes et par une imprégnation individuelle et une lecture attentive des textes officiels et des documents ressources proposés par le Ministère, mais également dans une construction et un cheminement collectifs disciplinaires et interdisciplinaires, au sein des établissements et dans les formations qui vous réuniront au cours de l'année.

Je vous invite, à cet effet, à prendre connaissance des orientations et préconisations nationales figurant sur la circulaire de rentrée de Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans laquelle sont fixés les principes essentiels de la réforme et des mises en œuvre qui nous occuperont cette année (www.education.gouv.fr/.../la-circulaire-de-rentree-2016-au-bulletin-officiel.html).

Ces orientations, corrélées aux axes académiques, constituent la feuille de route de l'année scolaire 2016-2017, et vous sont communiquées dans le préambule commun qui précède, élaboré par les inspecteurs et inspectrices de toutes les disciplines, que je vous encourage à lire avec attention.

En arts plastiques plus précisément, cette lettre est l'occasion de faire un bilan de l'année 2015 - 2016 et de vous indiquer quels seront les axes de travail prioritaires pour l'année scolaire. Ces axes s'appuieront sur les spécificités de notre enseignement et l'actualité des arts plastiques à l'aune des nouveaux programmes, tout en participant pleinement à la dynamique de complémentarité entre les différentes disciplines et contribuant à la cohérence et la fluidité des parcours de chaque élève, du premier degré jusqu'au supérieur.

La réforme 2016 : l'enseignement des arts plastiques, les EPI, le PEAC

Le travail important que vous avez mené en 2015-2016 dans vos établissements, appuyé sur les apports des enseignements et ateliers de réflexions mis en œuvre lors des formations transversales et disciplinaires, vous ont permis d'aborder cette année avec des projets pédagogiques et éducatifs construits, qui seront certainement, à l'épreuve de la réalité, à interroger, affiner et approfondir. Pour vous aider dans ce travail d'élaboration progressive, de nombreuses ressources sont à votre disposition sur le site national *EDUSCOL*, sur *ÉDU'Bases*, sur le *Portail des arts plastiques*, ainsi que sur notre site académique disciplinaire. Vous êtes vivement encouragés à les consulter, sachant que les documents de travail qui y figurent et sont proposés par les collègues sont avant tout des éléments de recherches destinés à irriguer vos réflexions personnelles et l'appropriation collective que vous en ferez dans les réunions de travail de l'année (formations du PAF, réunions de réseaux en arts plastiques, conseils pédagogiques de votre établissement ou groupes de travail des bassins d'éducation et de formation).

Je remercie les collègues formateurs et formatrices qui se sont mobilisés pour accompagner et animer les formations en 2016, et qui poursuivront leur action à vos côtés à ces différentes occasions.

Les nouveaux programmes d'arts plastiques (BO spécial n° 11 du 26 Novembre 2015) : cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème}) et cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème})

Conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont ils constituent le cadre opérationnel, et construits en référence aux nouveaux cycles, les nouveaux programmes disciplinaires permettent une approche curriculaire des contenus d'enseignement. Ils précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle et mettent en évidence la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Sans entrer dans le détail des programmes d'arts plastiques que nous avons travaillés ensemble lors des journées de formations et qu'il vous appartient de lire et relire pour vous en emparer progressivement, il convient d'en rappeler néanmoins les principes et enjeux essentiels, à savoir :

- la place centrale de la pratique,
- l'interrelation de la pratique et de la culture artistiques,
- l'approche croisée des questions (entrées des programmes), des connaissances et des notions (contenus), des champs de pratique (domaines) et des compétences (artistiques, et liées aux objectifs du socle commun),
- ainsi que l'ouverture sur l'évolution des pratiques artistiques.

Ces éléments seront donc à aborder globalement chaque année et au fil des cycles, dans une logique de progression et de complexification, en graduant les difficultés, en variant les angles d'approche, en densifiant et diversifiant les savoirs abordés, et ce toujours à partir de l'expérimentation et du référentiel de compétences en arts plastiques, pour s'inscrire dans une progression spiralaire permettant aux élèves de revenir et de s'appuyer sur leurs acquis pour aller plus loin dans leurs connaissances, développer leurs compétences et leur créativité au fil des années.

Des fiches séquences et des exemples de progressions vous sont proposés sur les sites nationaux déjà cités et sur notre site académique. Je remercie les collègues qui ont, en fin d'année scolaire 2015-2016, repensé leurs séquences à l'aune des nouvelles entrées des programmes et des cycles, pour permettre la rééditorialisation des scénarios pédagogiques figurant sur *Edubase* et sur le site académique d'arts plastiques, et vous donner ainsi la possibilité de trouver un ensemble de ressources disponibles pour démarrer l'année dans de bonnes conditions.

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), l'Accompagnement Personnalisé (AP)

Les EPI s'adressent à tous et toutes les élèves du cycle 4. Mobilisant au moins deux disciplines, dont les arts plastiques, fortement engagés dans ces enseignements croisés, ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences inscrites dans les différents programmes d'enseignement. Ils s'appuient sur une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. Cette pédagogie de projet ancrée dans une pratique, à laquelle les enseignants d'arts plastiques sont familiarisés de longue date, suppose donc une connaissance et une prise en compte des enjeux et stratégies pédagogiques qui contribuent à sa mise en œuvre, afin que l'élève soit associé étroitement à l'élaboration des savoirs à partir d'une situation et d'une problématique données. L'accompagnement personnalisé, quant à lui, dès la classe de 6^{ème}, pour lequel nombre d'entre vous ont été sollicités, repose également sur une connaissance des moyens d'enseignement et d'apprentissages mis en œuvre dans la différenciation pédagogique, moyens qu'il est important de connaître pour permettre à tous et toutes les élèves de progresser. Vous trouverez sur le site national *Eduscol* de nombreuses ressources sur les EPI, la pédagogie de projet, son évaluation, et l'accompagnement personnalisé, ainsi que des pistes de réflexion et des exemples sur le Portail national de ressources en Arts plastiques (eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html) et sur notre site académique (arts-plastiques.spip.ac-rouen.fr).

L'éducation artistique et culturelle et le PEAC

L'éducation artistique et culturelle est un formidable levier d'émancipation et d'intégration sociale. Elle concourt à la facilitation des apprentissages et à la réduction des inégalités, par les rencontres qu'elle suscite, les connaissances qu'elle permet d'acquérir et les opérations cognitives qu'elle met en œuvre chez les élèves dans leur pratique créative et réflexive. L'article L-121-6 du Code de l'éducation, définissant la portée globale de la notion d'éducation artistique et culturelle (EAC), précise que l'EAC

se construit au départ des enseignements artistiques obligatoires, l'un étant les arts plastiques, l'autre l'éducation musicale.

La richesse et l'amplitude des actions et des projets artistiques et culturels engagés par vos soins dans vos établissements témoignent de votre implication dans ce domaine, et je vous en remercie infiniment. Je vous invite à poursuivre cet engagement en participant très concrètement à la mise en œuvre du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans vos établissements, en contribuant lors des conseils pédagogiques à son élaboration et à son inscription dans le projet d'établissement. Publié en juillet 2015 (arrêté du 1er juillet 2015, J.O.R.F. du 7 juillet 2015), un référentiel précise les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, les enjeux de sa mise en œuvre, et pour la première fois les grands objectifs de formation et repères de progression de l'éducation artistique et culturelle, domaine de formation générale dispensée à tous les élèves. Ce référentiel vise tout à la fois **l'éducation à l'art**, c'est-à-dire l'appropriation d'une culture artistique riche, diversifiée, équilibrée, composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et **l'éducation par l'art** qui permet une formation de la personne et du citoyen.

Je vous rappelle également que le PEAC renvoie à plusieurs échelles :

- à l'échelle de l'établissement, c'est un document de cadrage élaboré conjointement par les équipes de direction et pédagogiques qui met en cohérence les projets d'Education Artistique et Culturelle, les différents temps de la vie, et garantit les 3 piliers (rencontres, pratique, connaissances), la diversité des domaines artistiques et l'acquisition des apprentissages pour tous et toutes les élèves.

- à l'échelle de chaque élève, il s'agit d'un parcours singulier qui se construit sur toute la scolarité obligatoire en lien avec les projets proposés par les enseignants et l'établissement qui veillent à créer chez chacun et chacune des habitudes de pratique, de rencontres et d'aspirations à se cultiver.

Un vadémécum d'aide à la construction du PEAC a été élaboré par une commission académique réunissant DAAC, inspecteurs et inspectrices en charge des enseignements artistiques du 1^{er} et du 2nd degrés. Ce vadémécum sera à la disposition des chefs d'établissements, des responsables de BEF et des enseignants dès Octobre 2016.

Nous poursuivons nos actions cette année aux côtés de la DAAC, de la DRAC, du FRAC, du CAUE des musées et des collectivités. Nous serons aidés en cela par Sylvie Cao-Van (sylvie-thu.cao-van@acrouen.fr) responsable académique arts visuels à la DAAC qui vous accompagnera dans la construction de vos projets et vous informera sur l'offre de dispositifs artistiques et culturels de l'académie. Citons pour exemples les projets dont les qualités artistiques et didactiques ne sont plus à démontrer : *Écritures de lumière*, *Architecture au collège et au lycée*, *Une œuvre, un établissement*, *Résidences d'artistes*, et *Eroa (In Situ)*, que je vous invite à découvrir sur le site de la DAAC. Natacha Petit (natacha-cecile.petit@ac-rouen.fr), chargée de mission "art et culture" pour l'Inspection académique et pédagogique régionale d'arts plastiques et la DAAC, vous apportera, quant à elle, son aide et son expertise dans l'élaboration de vos projets transversaux et du PEAC ainsi que dans la mise en œuvre de projets collectifs au sein des réseaux, dont le dispositif *Céramique plastique* réalisé en 2016 est un magnifique exemple. Je les remercie toutes deux pour ces importantes charges qu'elles assument avec engagement et efficacité.

Pour toutes les informations sur l'actualité artistique et culturelle de notre région et de l'académie, et les projets éducatifs afférents, je renouvelle ici auprès de vous mon encouragement à consulter régulièrement le site de notre académie (www.ac-rouen.fr) , les sites des musées et des institutions culturelles ainsi que les sites spécialisés tels que *Eduscol*, *Edubase*, *Eduthèque*, et à nourrir le **site disciplinaire** académique actualisé par notre webmestre, Sébastien Kirch (sebastien.kirch@ac-rouen.fr). Je vous engage également à vous rapprocher des structures culturelles et des musées, sollicitant l'aide experte des chargés de mission aux services éducatifs.

DNB : de nouvelles modalités d'attribution à compter de la session 2017 (BO n°14 du 8 avril 2016)

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal. L'examen comporte trois épreuves obligatoires : une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ; une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique et une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs. La contribution des arts plastiques sera donc essentielle dans la maîtrise du socle commun, ainsi que pour les épreuves orales où de nouvelles compétences seront évaluées : l'expression orale, la conduite de projet, le travail en équipe et l'autonomie mises en œuvre dans les EPI et les parcours, dont le PEAC.

Le déploiement du numérique : création d'images et éducation à l'image

Élément clé de la refondation de l'École, la diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire. Elle est également un formidable outil d'inclusion des enfants (eduscol.education.fr/pid26435/enseigner-avec-le-numerique.html).

Le déploiement du numérique dont la nécessité est réaffirmée dans les nouveaux programmes poursuit son évolution, tant auprès des élèves qu'auprès des enseignants qui bénéficieront de nouvelles journées de formations en 2016-2017, assurées dans notre académie par les membres du pôle de compétences disciplinaire arts plastiques auquel nous devons une enquête précieuse sur vos équipements et vos pratiques. Nous les remercions de cette initiative diffusée nationalement.

Les journées de formations au numérique 2016-2017 mettront l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements. Ces formations seront donc l'occasion de poursuivre et développer notre réflexion sur les enjeux pédagogiques et didactiques du numérique dans l'enseignement des arts plastiques, le recours au numérique ne devant pas se cantonner aux seules fonctions utilitaires, illustratives ou documentaires, mais devant être pris en compte comme un médium créatif et artistique. Il favorise la production d'images par les élèves eux-mêmes ainsi qu'une meilleure connaissance des images en général, celles qui envahissent leur monde de manière pléthorique. Partant de la prise de conscience de l'univers visuel qui les entoure, puis de la prise de conscience des choix et intentions qui président à toute prise de vue photographique et création d'image, la démarche didactique et pédagogique du professeur d'arts plastiques doit conduire les jeunes au-delà, vers la découverte du sensible produit par les choix, puis vers une pratique sensible assumée.

Pour accompagner votre réflexion dans ce domaine, je vous invite à consulter les banques de ressources numériques pédagogiques couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4 figurant sur *Eduscol*, ainsi que la lettre *Tic'Edu n°16 : Des usages numériques quotidiens des élèves à l'enseignement des arts plastiques*, lettre à laquelle notre pôle de compétences disciplinaire a largement contribué. Je remercie infiniment l'équipe des enseignants du pôle pour l'énergie et l'intelligence déployées dans l'exercice de cette tâche et vous engage à vous référer à leur travail pour suivre leur exemple.

Vous trouverez également sur le site académique d'arts plastiques de nombreux documents susceptibles de vous orienter dans vos démarches numériques : un

document de Monsieur Christian Vieaux, Inspecteur général d'arts plastiques et Doyen des enseignements artistiques, comportant des préconisations sur l'équipement de la salle d'arts plastiques, et également des informations sur les logiciels infographiques, sur les ENT ainsi que sur les diverses plates-formes de travail offertes par la DANE.

Les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.

Les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons

L'enseignement moral et civique (EMC) a pour objectifs de transmettre un socle de valeurs communes, auquel chaque discipline, seule et avec les autres, doit contribuer : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Les arts plastiques prennent une part active dans la transmission de ces valeurs. En témoigne, entre autres, le projet de comédie musicale « Roméo et Julien » initié par les collègues des enseignements artistiques et le Foyer socio-éducatif du collège André Maurois de la Saussaye, projet qui a été récompensé du prix *Le Refuge / Institut Randstad* en 2016, et dont nous tenons à souligner ici la grande qualité éducative et artistique. Un autre exemple de notre rôle éminemment estimable dans la transmission des valeurs de la République est également celui de notre participation au concours de création d'un triptyque de timbres autour de la devise républicaine *Liberté, Egalité, Fraternité*, organisé par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en partenariat avec la Poste. Le timbre *Egalité* d'une élève d'un collège de l'académie, le collège Flaubert de Duclair, figurait dans le triptyque gagnant et a été récompensé par le président de la République en Janvier 2016.

Engagée depuis 2 ans dans une réflexion et des actions sur l'égalité filles-garçons en arts plastiques, notre discipline a également participé à l'élaboration d'un *Guide pratique sur la communication visuelle*, ainsi qu'à une enquête Canopé sur la problématique de l'égalité filles-garçons dans les programmes, notamment en arts plastiques. Vous trouverez la synthèse de cette enquête sur notre site disciplinaire académique, dans la rubrique « égalité ». Un dossier pédagogique sur les femmes artistes, réalisé avec le concours de Natacha Petit, s'ajoutera prochainement aux divers documents et constituera, lui aussi, un outil précieux pour l'enseignement des arts plastiques. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents essentiels et à porter les valeurs de respect, d'égalité et de tolérance auprès de vos élèves et des équipes, ainsi qu'à un effort de vigilance à cet égard, aussi bien dans les pratiques ordinaires de la classe, que dans vos démarches didactiques et pédagogiques, vos choix culturels et de références qui doivent rendre aux femmes la place qu'elles ont dans l'histoire de l'art, ainsi que dans les conseils d'orientation prodigués à vos élèves.

Les formations 2016-2017

Elles seront essentiellement consacrées à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

- **Les différentes formations du PAF**

Vous avez été nombreux à vous inscrire aux formations du plan académique de formations disciplinaires et interdisciplinaires dédiées à l'usage du numérique ainsi qu'à la mise en œuvre des nouveaux programmes (construction d'une progression sur un cycle, nouveaux programmes, évaluation et compétences du socle commun, EPI et parcours d'éducation artistique et culturelle) et je vous en remercie, espérant pouvoir

répondre à toutes vos demandes. Si tel n'est pas le cas, je vous rappelle que ces formations se poursuivront en 2017-2018, et que vous aurez également d'autres occasions dans l'année pour vous former et travailler à l'élaboration de votre réflexion pédagogique et didactique, notamment lors des différents rendez-vous que je vous rappelle ci-dessous :

- **Les rendez-vous annuels de formation de bassin** (*Regards sur la discipline* par BEF), qui réunissent chaque année, pour une journée, les professeurs de deux bassins limitrophes lors du second trimestre, et permettent d'aborder les enjeux de notre discipline, tout en étant l'occasion d'un moment de culture artistique partagée.

- **Les réunions de réseaux d'arts plastiques collège/lycée**

Biennuelles et animées par des professeurs formateurs et formatrices que je remercie pour leur implication depuis plusieurs années, ces réunions offrent un espace de paroles et d'échanges précieux et vous permettent d'élaborer et mutualiser des outils et recherches didactiques, pédagogiques et disciplinaires et de mettre en œuvre des projets communs avec les élèves : expositions, partenariats, rencontres et plateforme. Elles assurent également la liaison entre le premier degré, le collège et le lycée, lien indispensable pour accompagner le parcours de vos élèves.

- **La formation des professeurs stagiaires et concours**

Cette année nous accueillons 13 nouveaux professeurs stagiaires Capes et 2 professeurs stagiaires agrégation, lauréats des concours externes, internes et réservés, privés et publics. Ces stagiaires bénéficieront d'un accompagnement associant formation sur le lieu de travail (18 heures ou 9 heures) avec étayage d'un accompagnement tutoral (tuteurs et tutrices terrain et ESPE), des moments de formation transversale à l'ESPE, des modules dans le cadre de l'offre de parcours adapté (dont le module parcours d'éducation artistique et culturelle) et une formation disciplinaire le mercredi après-midi sous la houlette de Pascale Bizet dont je salue ici l'efficacité reconnue et l'engagement sans faille. Je remercie infiniment les enseignants qui ont accepté d'assurer le tutorat de ces stagiaires afin de les accompagner dans la découverte et l'exercice de leur métier. Je rappelle que les positionnements s'effectueront sur la base des 14 compétences du référentiel 2013.

J'attire votre attention sur les dates des inscriptions aux concours de la session 2016-2017: du jeudi 8 septembre 2016, à partir de 12 heures, au jeudi 13 octobre 2016, 17 heures, heure de Paris. et vous invite à vous informer sur les modalités de ces concours sur notre site disciplinaire académique.

- **La préparation aux concours internes**

La préparation aux concours internes d'arts plastiques a pour objectifs de soutenir l'effort de formation et d'accompagner les collègues désireux de se présenter aux concours internes et réservés de recrutement en arts plastiques en leur proposant des enseignements hebdomadaires et des travaux dirigés en lien avec les attentes officielles. Cette préparation dont la qualité est immanquablement saluée par les enseignants et enseignantes chaque année est coordonnée par Murielle Elie-Navasse, (murielle.navasse@ac-rouen) que je remercie pour son engagement. J'adresse mes plus vives félicitations aux lauréats et lauréates des concours internes et réservés 2016 et vous invite tous et toutes à envisager votre participation à cette formation de qualité qui vous permettra, quels que soient vos projets immédiats, de prendre le recul nécessaire face à vos pratiques d'enseignement et de les réinterroger.

- **La certification complémentaire**

Je sollicite également votre attention sur la possibilité qui vous est offerte, professeurs titulaires ou stagiaires, d'obtenir une certification complémentaire validant des compétences particulières ne relevant pas du champ de votre concours. Quatre options figurent dans le secteur disciplinaire arts : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art et théâtre. Les circulaires relatives à l'inscription et aux modalités de l'examen sont

envoyées dans les établissements durant le mois d'Octobre. Des journées de formation vous sont proposées par les différentes disciplines. Vous trouverez des informations sur le site de l'académie de Rouen ou auprès de la DEC1 du rectorat de Rouen.

Les inspections et visites

Ces moments de rencontres essentiels d'écoute et de réflexion partagée, de valorisation des compétences et des initiatives pédagogiques, mais aussi d'ouverture et de mise en synergie des compétences disciplinaires et humaines, seront l'occasion d'interroger votre pratique actuelle à l'aune des préconisations ministérielles et académiques. Nous accorderons, conformément aux modalités d'enseignement proposées par la réforme, une attention particulière à l'interdisciplinarité, à votre contribution aux EPI, à l'AP et aux parcours (PEAC, parcours citoyen, parcours Avenir et parcours santé), à l'utilisation du numérique et à la promotion des valeurs de la République. Nos entretiens, s'adossant au nouveau socle commun de compétences, connaissances et culture, interrogeront également la prise en compte de la progression spiralaire au sein des cycles, vos pratiques d'évaluation, votre attention aux apprentissages et à la compréhension des élèves et vos éléments de réflexions didactiques et pédagogiques. Je renouvelle ici mon encouragement à accorder une place importante à la réflexion pédagogique en arts plastiques et à un questionnement pensé et construit sur les pratiques d'enseignement.

Je souhaite également vous rappeler la nécessité de relever quotidiennement votre courrier académique. C'est la garantie d'une communication professionnelle efficace qui nous permettra de mieux travailler ensemble.

L'enseignement de spécialité et les options facultatives au lycée

Je salue le travail des enseignants et des enseignantes et leur implication auprès de leurs élèves pour la qualité des réalisations présentées aux épreuves du Baccalauréat et les résultats de leurs élèves. Je les remercie également pour la grande conscience professionnelle, l'exigence et la bienveillance dont ils ont fait preuve dans les jurys d'examen. **J'attire toutefois leur attention sur la nécessité d'une préparation harmonisée et respectueuse des programmes et des modalités présentés dans les textes officiels** et retravaillés lors des réunions d'harmonisation et vous engage tous et toutes vivement à consulter les programmes figurant dans le **BO n°14 du 5 Avril 2012**.

Les œuvres et thèmes de référence de l'année scolaire 2016-2017 et la session 2017 du baccalauréat sont consultables sur le Bulletin officiel n°1 du 7 Janvier 2016 et sont les suivantes :

- Auguste Rodin (1840-1917)
- Marcel Duchamp (1887-1968)
- Le monde est atelier : Ai Weiwei, Gabriel Orozco, Pascale Mhartine Tayou, trois artistes contemporains non occidentaux.

La journée de formation des professeurs de lycées aura lieu le Jeudi 13 Octobre au Musée Rodin.

Nous continuerons ensemble, dans les collèges et les lycées, à promouvoir l'enseignement artistique au lycée qui constitue une offre supplémentaire dans le parcours des élèves en L ou/et dans les autres sections. L'orientation des élèves et l'accompagnement de chacun et chacune d'entre eux et d'entre elles demeurent une priorité dans vos missions, tant au niveau des dispositifs mis en place (lien collège/lycée,

seconde d'exploration, accompagnement personnalisé) qu'à celui de votre travail au sein de vos classes, des équipes éducatives et auprès des familles.

L'enseignement de l'histoire des arts

Monsieur François Viot, IA IPR d'Education musicale, et Monsieur Thierry Puigventos, IA IPR d'Histoire-géographie, assureront le pilotage partagé de l'enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée, à partir du 1^{er} Novembre 2016. Leur action s'inscrit dans le cadre de la réforme et des nouveaux programmes, réaffirmant la promotion des valeurs d'interdisciplinarité, de collégialité et de culture partagée.

Je remercie, quant à moi, les professeurs d'arts plastiques pour leur investissement auprès de leurs élèves dans le cadre de cet enseignement et la préparation des épreuves du DNB, et tout particulièrement ceux et celles qui ont participé en 2015-2016 à l'importante et délicate mission de construction de sujets pour le DNB.

En 2016-2017, l'épreuve obligatoire du DNB fait place à un oral construit sur le même modèle mais concernant un champ plus vaste, dans le cadre des EPI ou/et du PEAC. Trois points sont à retenir concernant l'histoire des arts dans les nouveaux programmes du collège :

- l'histoire des arts est toujours présente dans le programme comme troisième enseignement artistique et elle est évaluée à ce titre sur le livret scolaire ;
- l'épreuve orale du DNB peut parfaitement, au titre des EPI comme du PEAC, s'appuyer sur l'histoire des arts mais ne pourra se contenter d'un contrôle de connaissances, fût-il pluridisciplinaire, puisqu'il devra s'appuyer sur une production ;
- le programme d'histoire des arts (volet 3) doit être compris au collège comme un référentiel lié aux programmes disciplinaires mais, en Cycle 4, il comporte une organisation contraignante des connaissances ;

Comme les autres enseignements artistiques, l'Histoire des Arts doit contribuer à l'évaluation des compétences du socle.

Je vous renvoie, pour plus d'informations, aux ressources d'accompagnement des programmes mises en ligne sur *Éduscol* : http://eduscol.education.fr/cid_99023/ressources-accompagnement_programme_histoire-des-arts-cycle.html.

Je vous rappelle également à quel point la référence aux œuvres est essentielle dans notre discipline mais doit s'effectuer dans une approche dynamique, vivante et sensible, nourrissant la réflexion, la création personnelle et l'imagination, en deçà et au-delà de l'expérience pratique qui en ravive les enjeux.

Au lycée, l'histoire des Arts est l'une des spécialités artistiques du bac L. L'enseignement y est assuré par une équipe interdisciplinaire au sein de laquelle les enseignements artistiques occupent une place importante. Suivre l'option de spécialité Histoire des Arts peut se faire dès la classe de première, mais l'élève peut l'intégrer également en terminale, sur décision du conseil de classe. Deux nouvelles questions figurent au programme de 2016-2017 et pour la session 2017 du baccalauréat (B.O. du 05/01/2016): "l'Art et le sacré" en série L et "patrimoines, représentations et mémoires du travail" en option facultative.

L'enseignement des arts plastiques, fondé sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique et dans une interaction constante entre action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, développe le potentiel d'invention des élèves, à partir des éléments du langage artistique. Source de connaissances et de questionnements sur soi, les autres et le monde, il offre non seulement les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques, mais il permet également l'acquisition d'une culture humaniste et scientifique, l'ouverture à la richesse des métissages culturels et de l'interculturalité, favorisant ainsi, chez les élèves, la conscience de soi et de l'altérité, dans le respect et la complémentarité.

Les arts plastiques, en donnant à chaque élève la possibilité de « faire, éprouver et réfléchir », dans l'aire médiane d'expériences constituée par la salle d'arts plastiques, lieu de création, et par l'éventail de supports identificatoires qu'offrent les rencontres avec les oeuvres et les artistes, participent à la formidable mais difficile mission qui est la nôtre aujourd'hui : lutter contre les inégalités et les exclusions de toutes sortes et permettre que chacun et chacune soit en mesure d'exprimer sa sensibilité, de cultiver ses possibilités d'invention et de création et découvre, en même temps, toutes les exigences du vivre ensemble pour comprendre le monde et y tenir sa place.

Je vous remercie encore, chères et chers collègues, de participer à cette mission généreuse, à la fois modeste et ambitieuse, et vous souhaite une belle année scolaire, riche en projets et en découvertes artistiques à partager avec toute la communauté éducative et vos élèves.



Annie Boulon-Fahmy
IA-IPR d'arts plastiques
En charge des enseignements
d'Histoire des arts et
Cinéma-audiovisuel
Référente PEAC
Référente « égalité filles-garçons »